» 3° DEMANDE. — Lorsqu'un métier sera vacant dans une catégorie et que d'autres catégories chômeront, de donner ce métier de préférence à l'ouvrier qui chômera depuis le plus longtemps.

» RÉPONSE AUX 2e et 3e DEMANDES. — Il sera appliqué dorénavant un tour de chaine dans les conditions suivantes :

« Tout ouvrier tisserand arrivant à fin de chaine et ne recevant pas de suite une nouvelle chaine à travailler, pourra demander au directeur un numéro d'ordre établi par ouvrier de même catégorie. La remise de ce numéro oblige MM. Lorthiois à donner à nouveau de l'ouvrage à l'ouvrier, mais sans délai fixe et seulement dans le temps où cela leur sera possible.

» Du fait que l'ouvrier accepte le numéro, il s'interdit d'assigner MM. Lorthiois devant les prud'hommes pour réclamer une indemnité de chômage.

» Rien n'est changé au reglement d'intérieur d'atelier pour la mesure ci-dessus.

» L'ouvrier et le patron continueront d'être libres sans prévenance, même à fin de chaine, quand le numéro d'ordre n'aura pas été remis; cependant, l'ouvrier pourra demander son livret, tout en ayant son numéro d'ordre. »

» 4° DEMANDE. — Que dans chaque place du tissage, il y ait un tableau où chaque ouvrier ayant fini sa chaine, pourra contrôler lui-même son tour de chaine en venant inarquer la date à laquelle il aura fini.

» RÉPONSE. — L'acceptation de cette demande est impossible dans la pratique.

» 5° DEMANDE. — Celle-ci, à laquelle MM. Lorthiois ont donné pleinement satisfaction, est d'un ordre tout particulier et personnel, intéressant un employé. C'est pour ce motif que nous nous bornons à la signaler.

» 6° DEMANDE. — Qu'il n'y aura aucun ouvrier congédié pour faits de grève.

» RÉPONSE. — Naturellement, pas de victimes, nous l'avons toujours dit.

« 7° DEMANDE. — Que les ouvriers embauchés depuis la grève soient congédiés.

» RÉPONSE. — Sur ce point, nous ne pouvons accepter. Nos sentiments humanitaires nous défendent d'agir de la sorte. »

A l'issue de la réunion, les délégués ouvriers ont dit qu'ils allaient soumettre ce procès-verbal à leurs camarades au siège du syndicat et qu'ils donneraient leur réponse dans l'après-midi.

La séance du syndicat a eu lieu à deux heures et demie : les délégués ont rendu compte de l'entrevue et après une courte discussion, les grévistes ont décidé de reprendre le travail.

A quatre heures, les ouvriers ont prévenu MM. Lorthiois Leurent et fils qu'ils acceptaient les bases de l'entente. Les ouvriers de préparation commenceront à travailler samedi matin : quant aux tisserands, ils rentreront mardi matin.

Jeudi matin, les grévistes avaient adressé à M. le Préfet du Nord une lettre dans laquelle ils sollicitaient son intervention dans le conflit et lui demandaient une entrevue. En l'absence de M. Vincent, le secrétaire général de la Préfecture, M. Aubanel, avait fait savoir aux grévistes qu'il recevrait leur délégation jeudi après-midi. Les délégués des grévistes, au nombre de quatre, ont été reçus à 3 heures par M. Aubanel. L'entrevue a duré trois quarts d'heure.

Une tentative de vol au Blanc-Seau. — *Les malfaiteurs poursuivis et arrêtés par des préposés d'octroi.* — Dans la nuit de jeudi à vendredi, M. Wouters, épicier, à l'angle des rues Beranger et de Mouvaux, se trouvait vers onze heures et demie dans une pièce du rez-de-chaussée, lorsqu'il entendit du bruit à sa porte. Il acquit bientôt la certitude qu'on se disposait à crocheter la serrure de la porte du magasin. Montant alors au premier étage, il ouvrit une fenêtre : aussitôt deux hommes prirent la fuite vers la rue de Mouvaux, abandonnant une clef. M. Wouters cria alors : «Au voleur!». Ses cris furent entendus par deux préposés d'octroi, MM. Emile Morelle et Auguste Petit, qui s'avancèrent précipitamment et se trouvèrent bientôt en présence des deux malfaiteurs. Ceux-ci firent alors demi-tour et continuèrent leur course par la rue de Croix. Les deux préposés se mirent à leur poursuite et purent arrêter l'un deux : Jules Broeck, âgé de 20 ans, journalier, demeurant à Roubaix, rue du Chemin-de-Fer, 57, à la *Clef d'Or*. Ils le conduisirent au poste central de police. Le second malfaiteur, fut arrêté par la police vendredi matin, à la même adresse que le premier. C'est un domestique, Alphonse Verdonck, âgé de 19 ans. La clef, toute ordinaire, dont se servaient les deux cambrioleurs, a été retrouvée sur le trottoir, en face du magasin de M. Wouters.

UN GRAVE ACCIDENT s'est produit vendredi soir, vers sept heures et demie, rue de Roncq. Le jeune Lucien Seys, âge de 6 ans, dont les parents habitent au numéro 80 de cette rue, courait derrière la voiture de M. Lehoucq, leneur à Roncq. Tout à coup, le jeune imprudent, voulant sauter sur l'essieu, prit mal son élan et se trouva engagé entre une des roues et la caisse du véhicule. On eut beaucoup de mal à le dégager. Transporté aussitôt chez ses parents, le pauvre petit reçut les soins de M. le docteur Dubonnets. Outre de nombreuses blessures, l'enfant a la cuisse gauche fracturée. Il a été admis d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

COLLISION DE VOITURES. — Dans la matinée de vendredi, vers dix heures et demie, rue du Brun-Pain, l'agent de police Dumortier, voyait tout à coup venir à lui, au grand trot, un cheval attelé à une voiture de la glacière de Roubaix-Tourcoing. Il n'hésita pas à se jeter à la tête du cheval, mais avant de pouvoir l'arrêter, il fut traîné sur un parcours de quarante mètres. Malgré ses efforts du courageux agent, pour éviter la voiture de Mme veuve Duthoit, cultivatrice, une collision se produisit. La voiture de légumes fut renversée, les ressorts brisés et toutes les marchandises répandues sur la chaussée. Il n'y a pas eu d'accident de personne. Le cheval de la glacière s'était emballé pendant que son conducteur, M. Pierre Daveles, faisait une livraison.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Dans la matinée de vendredi, il est arrivé aux Halles, les denrées suivantes : Marée, 2 100 kil.; asperges, 130 bottes; pois, 260 kil.; artichauts, 80; cerises, 40 kil.; choux verts, 200; fromage, 40 kilos.

CONTRAVENTION à Gaston V..., 20 ans, pour défaut d'éclairage à son vélo.

HUIT CHIENS ont été mis en fourrière, dans la journée de vendredi. D'autre part, des contraventions ont été dressées à quatre personnes pour divagation de leurs chiens.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Chez MM. P. et H. Leurent, filateurs, un débourreur, Henri Vinckire, 56 ans, a été blessé à l'index droit en replaçant une poulie. Quinze jours de repos. Docteur Vanneufville. — Louis Beuque, 32 ans, ouvrier chez M. Barrois-Lepers, a été piqué par un clou à la plante du pied gauche, en déchargeant une caisse. Quatre jours de repos. Docteur Vanneufville. — Un homme de peine de la maison E. Lepilat et fils, Eugène Delbar, 24 ans, s'est fait une entorse au pied gauche en travaillant. Dix jours de repos. Docteur Playoust. — François Desgardins, 29 ans, polisseur chez M. Paul Malard, a été coupé à la main gauche par la chute d'une feuille de tôle. Quinze jours de repos. Docteur Playoust. — Chez MM. Vermersch et Lefebvre, un bâdeur, Désiré Desmettre, 16 ans, s'est contusionné à la jambe droite en heurtant un métier. Huit jours de repos. Docteur Delegrange.

12 portraits soignés 5 francs avec prime, 6 pour 3 francs, 81, rue Desurmont, Tourcoing

MOUVAUX

LA GREVE DE L'ETABLISSEMENT BLONDET. — Nous avons relaté, hier, l'incident survenu à l'entrée à l'atelier d'un ouvrier qui continue à travailler et qui a été victime de violences, ainsi qu'en témoigne d'ailleurs un procès-verbal dressé par la gendarmerie.

Aujourd'hui les grévistes nous disent qu'ils n'ont exercé aucune violence sur cet ouvrier et que ce dernier s'est blessé en brisant une vitre tandis qu'il frappait à la fenêtre du directeur de l'établissement pour se faire ouvrir. Ils affirment également que le directeur aurait fait arbitrairement conduire au poste de police deux de leurs camarades en alléguant que ceux-ci le poursuivaient.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Chez MM. Lorthiois frères, un huilier, Cyrille Léon, 24 ans, s'est brûlé à l'avant-bras droit en posant un tuyau de vapeur. Dix jours de repos. Docteur Decherf. — Un autre huilier de la même maison, Victor Desquiens, 27 ans, a eu l'auriculaire gauche écrasé entre deux presses. Quinze jours de repos. Docteur Alb. Vincent.

HALLUIN

A L'OCCASION DE LA DUCASSE, l'excellente société de musique « La Philharmonie » se fera entendre dimanche prochain, pendant la grand'messe, qui sera chantée à neuf heures et demie.

LA GREVE. — Nous avons signalé la grève qui s'est déclarée dans l'établissement de M. Duvillier-Motte, à Halluin. La situation ne n'est guère modifiée; il ne saurait d'ailleurs en être autrement, car depuis huit jours environ, des réparations sont effectuées aux bouilleurs des chaudières, et de ce fait, tous les ouvriers doivent chômer. Le travail ne pourra être repris, pense-t-on, avant huit jours. L'établissement Duvillier-Motte occupe 108 ouvriers, parmi lesquels 27 ouvriers tisserands en grève.

LILLE

LE NOUVEAU COLONEL DU 43e DE LIGNE. — Par décision du 4 juin, M. Bizard, colonel au 62e régiment d'infanterie, en garnison à Lorient, est nommé colonel au 43e de ligne, en remplacement de M. Guelle. M. Bizard est un ancien lieutenant-colonel du 43e.

ECOLE DE TIR ET D'INSTRUCTION MILITAIRE DE LILLE. — Dimanche 7 juin 1903. — Exercice sur : Règlement de manœuvres aux environs du stand de l'Esplanade. Réunion à huit heures et demie. Tir au stand à huit heures.

UNE CONFÉRENCE ANTIMAÇONNIQUE. — On nous informe qu'une réunion privée se tiendra le dimanche 14 juin, à trois heures, dans la salle du Théâtre-Kursaal, 23 bis, rue du Vieux-Marché-aux-Poulets.

M. Prache, député de Paris, présidera et MM. Paul Nourrisson et Copin-Albancelli, président de l'Union française antimaçonnique, prendront la parole.

Ces divers orateurs exposeront l'organisation, les moyens, le but et la situation actuelle de la franc-maçonnerie.

LA GREVE DE LA FILATURE LECLERCQ. — Une délégation de grévistes s'est présentée, vendredi matin, à la filature d'étoupes de M. Leclercq, rue des Sarrazins, et a eu une entrevue avec le patron. M. Leclercq a promis de faire tourner la machine vendredi, à une heure et demie; les ouvriers rejoindraient alors les ateliers. La délégation s'est alors rendue au *Grand Général*, rue d'Esquermes, pour faire part aux grévistes du résultat de son entrevue avec M. Leclercq. Vendredi, les ouvrières, au nombre d'une trentaine environ, sont rentrées à l'atelier, vers une heure et demie, et ont repris le travail. Il manque une dizaine de fileuses qui seront sans doute à la besogne ce matin.

LE GENERAL DE CHARETTE A LILLE. — Mardi prochain sera célébré en l'église Saint-Etienne, le mariage de M. Alfred Ducoulombier, fils de M. Victor Ducoulombier, ancien zouave pontifical, éditeur du journal *L'Avant-Garde*, avec Mlle Marie Allard, fille de M. Henri Allard, qui fut également zouave pontifical. Le général de Charette assistera à cette cérémonie ainsi qu'un grand nombre de zouaves pontificaux de la région et de la Belgique.

UN GRAVE ACCIDENT. — Vendredi, vers sept heures et demie du matin, M. François Thieffry, âgé de 66 ans, demeurant rue et cour d'Antin, était occupé à travailler sur la plate-forme d'une cuisine, rue Jean-sans-Peur, 70, quand soudain une brique se détacha de la cheminée et lui tomba sur la tête.

Le malheureux, qui porte une blessure assez grave, a reçu les soins de MM. les docteurs Quint et Declercq, et ensuite, sur la demande de son patron, M. Arnaudon, entrepreneur, a été transporté à l'hôpital Saint-Camille.

LE THEATRE PROVISOIRE. — M. Debosque-Bonte, qui exécuterait le théâtre provisoire sur les plans de M. Hainez, est vice-président de la Chambre syndicale des entrepreneurs de l'arrondissement de Lille. C'est un des plus anciens entrepreneurs de notre région. Il occupe environ 400 ouvriers. Questionné sur la construction du théâtre provisoire projeté, M. Debosque-Bonte s'est exprimé ainsi :

« Ce n'est pas à proprement parler un théâtre tel qu'on se le figure, avec salle ronde ou ovale à l'intérieur, mais une salle de spectacle oblongue à l'intérieur telle que certaines salles modernes sont exécutées à l'étranger, et cela ne peut pas avoir la prétention de supplanter la belle salle sonore de notre ancien théâtre qu'il faudra forcément rétablir.

» Cette salle, calculée pour contenir le nombre de places habituel aux exhibitions théâtrales, rendrait actuellement les services d'un theatre et serait transformable pour toutes autres occasions.

» De larges dégagements, de nombreuses sorties, une construction incombustible, des places confortables, une décoration forcément simple, tant extérieure qu'intérieure, vu la modicité des ressources : voilà le canevas de l'architecte qui s'engage avec moi à livrer cette salle pour le prix convenu, car il n'y a pas d'aléas comme dépenses imprévues à craindre. Ce n'est pas un *monument* qu'on a voulu faire, mais une chose convenable, tout simplement.

» Peut-être pourra-t-on réserver pour l'avenir une décoration extérieure dont on laisserait la place pour alimenter annuellement nos artistes sculpteurs, peintres, décorateurs. Ce serait une utile prévision. »

En ce qui concerne le délai de quatre mois et demi fixé pour l'achèvement intégral du batiment projeté, M. Debosque-Bonte ne manifeste aucune crainte. »

WAMBRECHIES

NOYÉE DANS LA DEULE. — Des mariniers ont retiré, du canal de la Deûle, le cadavre d'une femme, Hélène Cavant, 30 ans, demeurant ruelle Pollet. On ne sait s'il y a suicide ou accident.

ARMENTIÈRES

A PROPOS des fêtes, M. Jules Danssette, député du Nord, fait publier une lettre, par laquelle il tient à préciser l'attitude qu'il a prise lors des dernières fêtes d'Armentières, en refusant de participer au banquet offert à M. le général André par la municipalité collectiviste de cette ville.

M. J. Dansette n'est pas allé à Armentières pour deux raisons : « La première, dit-il, c'est que, député d'opposition, il ne m'était pas permis de faire cortège à un ministre que je considère comme l'un des artisans principaux de la désorganisation générale du pays. »

Et il ajoute :

« Une autre raison s'opposait à ma présence dans ce cortège. Il ne me convenait pas de prendre place à la même table que M. Daudrumez, maire collectiviste d'Armentières. Je ne saurais oublier, en effet, qu'au moment de l'assassinat du président Carnot, M. Daudrumez fut condamné à dix jours de prison pour bris de clôture et que le *Progrès du Nord*, — comme du reste tous les journaux de Lille, — dans son compte-rendu judiciaire du 9 juillet 1894, constata que le futur maire d'Armentières, avant d'être expulsé du cabaret où il faisait tapage, s'était écrié : « Carnot a été tué, c'est bien fait; c'est une canaille de moins pour la France. »

LE RECENSEMENT DES CHEVAUX

ROUBAIX. — La Commission de classement des chevaux a commencé ses opérations vendredi à deux heures, boulevard Gambetta, en face de l'Hippodrome. Cette Commission était composée de MM. H. Ignaes, chef d'escadron de cavalerie territoriale à La Madeleine, président; Demarcy, vétérinaire de réserve à Bapaume; Sévère Desobry, *membre civil, employé au bureau militaire* de la Mairie de Roubaix, et Bourké, brigadier au 19e chasseurs, à Lille, secrétaire.

M. Gilbert Sayet, adjoint au maire de Roubaix, a assisté à une partie des opérations. Cent soixante animaux environ ont été présentés dans cette séance qui a pris fin à quatre heures et demie.

COMMUNICATIONS

ROUBAIX. — *Choral Nadaud.* — Ce soir, à 9 h., répétition générale pour la sérénade à donner le lendemain à M. Albert Motte, président d'honneur, à l'occasion de sa nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur. Les absents à la répétition pour un cas de force majeure, sont priés d'être au local dimanche à dix heures et demie précises, tenue de ville, chapeau haut de forme et insigne.

— *Chambre Syndicale des employés dessinateurs de Roubaix-Tourcoing et environs.* — La réunion générale aura lieu le dimanche 7 juin, à 9 h. 1/2, chez M. Auguste Kruze, coin de la rue du Collège et de la rue Latine. — Ordre du jour : lecture des statuts, nomination de la Commission définitive.

— *Club Moderne.* — Samedi soir, à 8 h. 1/2, répétition générale des nouveaux chœurs qui seront exécutés au prochain festival.

— *Médaillés et soldats coloniaux français.* — La réunion aura lieu dimanche à 6 h. 1/2, chez M. Delbarre, 50, boulevard de Strasbourg.

— *Chorale « La Cigale ».* — Samedi à 8 h. 1/2, répétition générale obligatoire. Après la répétition, communications importantes et dernières instructions pour la sortie.

— *Les Excursionnistes du Parapluie*, 44, rue de Lannoy. — Réunion générale des membres et des amateurs, le samedi 6 juin, à 8 h. 1/2. Communication importante de la Compagnie du Nord concernant le voyage à prix réduit en Normandie.

— *Etoile Saint-Michel Roubaisienne.* — Dimanche prochain 7 juin, à 11 heures, réunion obligatoire.

— *Jeunesse de l'Ancien Temps.* — Répétition générale samedi à 8 h. 1/2. Distribution des photographies.

— *Chorale « La Sans-Crainte ».* — Samedi à 8 h. 1/2, répétition générale des chœurs.

— *Syndicat Mixte de l'Industrie Roubaisienne.* — La Commission de la *Jeanne d'Arc*, société chorale du Syndicat Mixte, informe les sociétaires qu'à l'occasion de l'assemblée générale annuelle du syndicat, la réunion aura lieu le dimanche 7 juin, à huit heures du matin, 22, rue de la Paix, pour partir à Notre-Dame exécuter les chants de la messe qui y sera célébrée à huit heures et demie.

— *Chevaliers de la Fourchette.* — Répétition générale aujourd'hui samedi, à neuf heures, pour le festival de Forest qui aura lieu le 14 juin prochain.

— *Philharmonique du Jean-Ghislain.* — Répétition générale aujourd'hui samedi, à neuf heures.

WATTRELOS. — Le dimanche 7 juin, rendage de la partie de boule, à l'estaminet de la *Plume* (près le Saint-Liévin), l'ancien de chez J.-L. Renard contre le sans-peur de chez Dervaux de la Broche-de-Fer. Enjeu : 25 fr. A l'attaque, sans-peur a 7 parties, et l'ancien 3.

CROIX. — *Choral l'Avenir.* — Samedi, 6 juin, à huit heures et demie, au siège de la société, chez M. Louis Bus, rue du Téléphone, 38, répétition générale des chœurs à exécuter aux festivals de Forest et Halluin. Communication importante. Présence indispensable.

TOURCOING. — *Ligue de Retraite.* — La réunion aura lieu, comme de coutume, 60, rue d'Austerlitz, à six heures et demie, le dimanche 7 juin.

— *Les anciens cuirassiers.* — Dimanche, 7 juin, à onze heures précises du matin, première réunion de tous les anciens cuirassiers de Tourcoing et ses cantons, chez M. Romain Delaforterie, Grande-Place, 33, *Café du Bar Lorrain.*

— *Jeunesse Lyrique.* — Aujourd'hui samedi, à neuf heures du soir, répétition générale des deux chœurs à exécuter sur la Place, le 18 courant, et tirage de la tombola. Présence indispensable.

POMPES FUNÈBRES CORNILLE-PENNEL
(BRICHE-CORNILLE, SUCCESSEUR)
23, r. de Lannoy, et 10, r. Bernard, Roubaix. Fabrique de cercueils, tentures p' chapelles, corbillards de toutes classes, fourgons p' transport de corps en France et à l'étranger. Renseignements gratuits p' le cimetière. Couronnes. Fournisseur des cercueils pour l'hôpital et le Bureau de Bienfaisance. — Téléphone 748. 16472

MARIAGES & FIANÇAILLES

— On a célébré, mercredi, à Saint-Sulpice, à Paris, le mariage de M. Joseph Delcourt, agrégé de l'Université, fils de l'industriel lillois, et de Mme Delcourt, avec Mlle Gabrielle de Foville, fille du membre de l'Institut, conseiller-maître à la Cour des Comptes, ancien directeur de la Monnaie, et de Mme de Foville, née Hennequin.

— Jeudi matin a été célébré, en l'église Saint-Nicolas, à Boulogne, au milieu d'une affluence des plus distinguées et des plus sympathiques, le mariage de Mlle Marie Gaultier avec M. Alphonse Barron, d'Echinghen.

NÉCROLOGIE

— M. Louis Cailleret, ancien curé de Saint-Nicolas-lez-Arras, est décédé à Arras, à l'âge de 84 ans.

— M. Augustin Flament, curé de Coulomby, est décédé à l'âge de 68 ans.

— M. Jean-Baptiste Rambaut, curé de Westrehem, est décédé à l'âge de 41 ans.

— Ainsi que nous l'avons annoncé, M. Charles Deutel, négociant à Valenciennes, décédait mercredi, subitement. Son épouse, Marie-Thérèse Bussière, succombait à son tour, jeudi.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille LORIDANT-DELNESTE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Madame HENRI LORIDANT, née ADÈLE DELNESTE, décédée subitement à Croix, le 4 juin 1903, dans sa 51e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe du Convoi qui sera célébrée le samedi 6 courant, à 9 heures, aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à 3 heures et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 8 dudit mois, à 10 h. ½, en l'église Saint-Pierre, sa paroisse, à Croix (Crêtet). Et à l'Obit du Mois qui sera célébré au Maître-Autel de ladite église, le 6 juillet, à 10 h. ½. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Kléber, 55, à 10 heures 1/4.

Les amis et connaissances de la famille VANSCHOORISSE-DEJA qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Joseph VANSCHOORISSE, charcutier-traiteur, décédé à Roubaix, le 5 juin 1903, dans sa quarante-quatrième année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 8 courant, à neuf heures et demie, en l'église Saint-Martin, sa paroisse. Les Vigiles seront chantées le samedi 6 dudit mois, à cinq heures trois quarts. — L'assemblée à la maison mortuaire, 11, rue Pierre-Motte.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 8 juin 1903, à dix heures, pour le repos de l'âme de Monsieur LÉON-HIPPOLYTE-AUGUSTE NOYELLE, époux de Dame MATHILDE WEISS, décédé à Roubaix, le 6 mai 1903, à l'âge de 55 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Saint-Rédempteur, le lundi 8 juin 1903, à dix heures un quart, pour le repos de l'âme de Monsieur ADOLPHE-HENRI PEUQUET, membre des Conférences du Très-Saint-Sacrement et de Notre-Dame des Malades, époux de Dame JULIE QUITTELIER, décédé pieusement à Roubaix, le 24 avril 1903, dans sa 78e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du vendredi 5 juin 1903

Présidence de M. CHANCEL, vice-président

Les manifestations grévistes à Tourcoing

Un individu arrêté à l'occasion des manifestations grévistes de l'établissement de MM. Lorthiois-Leurent et fils, à Tourcoing, a comparu à l'audience de vendredi, après huit jours de détention préventive; il est prévenu d'avoir jeté une brique sur les agents, au cours d'une des conduites faites aux ouvriers qui se rendaient au travail, malgré la grève.

L'inculpé est un nommé J.-B. Chombaert, âgé de 41 ans, Belge de nationalité; il n'a jamais été condamné, ou du moins a bénéficié de l'amnistie pour une précédente condamnation, du chef de fraude.

— Reconnaissez-vous, lui demande M. le Président, que, le 29 mai, vous avez, au cours des manifestations, exercé des violences sur les agents dans l'exercice de leurs fonctions? Vous avez jeté sur eux une brique? — R. Non; je n'ai pas jeté une brique; j'ai craché une chique de tabac.

D. Mais on a constaté que c'était une brique; on vous a vu et on a trouvé sur vous des pierres. — R. Non, c'est une chique; d'ailleurs, les gendarmes étaient à quinze mètres quand j'ai jeté ma chique dehors de ma bouche.

M. Proix, commissaire de police, explique tous les détails de l'affaire. Les manifestations étaient assez violentes depuis quelque temps. Jeudi soir, une affiche fut placardée, invitant les ouvriers à se trouver dans le quartier du Petit-Village, pour se livrer à une nouvelle manifestation. M. Proix résolut alors d'exercer une surveillance attentive. Il demanda donc au maréchal-des-logis de gendarmerie de faire protéger les travailleurs par deux gendarmes à cheval qui fermeraient la marche, ce qui fut fait. Or, tout à coup, dans la rue du Petit-Village, Chombaert jeta une pierre sur les gendarmes. « La pierre passa à quelques centimètres de l'un des deux gendarmes, dit M. Proix, ce qui prouve qu'elle a dû être jetée avec force; ce ne pouvait donc être une chique, mais bien une pierre. »

Le brigadier de police Maertens est encore plus formel. Il se trouvait à côté de Chombaert et l'a parfaitement vu jeter une brique sur les gendarmes.

M. le Président. — Etes-vous bien certain que c'était une brique? Il affirme qu'il avait craché sa chique.

Le témoin. — Oui, c'était une brique ou une pierre; j'étais tout à fait à côté de lui.

M de Lauwereyns présente la défense du prévenu.

Après une assez courte délibération, le Tribunal déclare J.-B. Chombaert convaincu de violences envers un agent de l'autorité et le condamne à un mois de prison, avec sursis.

—x—

LE COUTEAU A ROUBAIX. — Charles Roseboom, 18 ans, peigneur, demeurant à Roubaix, 83, rue d'Alger, a déjà, malgré son jeune âge, encouru deux condamnations; il est poursuivi pour une grave agression, à coups de couteau. Il était en discussion avec un nommé Constant Vanhoele, 30 ans, journalier, rue de la Conférence, 69, à propos d'objets cassés dans un garni et que l'on refusait de remplacer. Dans la soirée du vendredi 29 mai, vers onze heures, Charles Roseboom se rendit avec son frère chez Constant Vanhoele et frappa à la porte. « S'il descend, cria-t-il, je lui donnerai un coup de couteau. » En effet, Vanhoele descendit; quand il ouvrit la porte, il reçut une bouteille sur la tête. Il poursuivit ses agresseurs; tout à coup le frère de Charles Roseboom passa à ce dernier un couteau poignard, et, se retournant, Charles Roseboom asséna un violent coup de couteau dans le dos de M. Vanhoele. Par bonheur, l'arme glissa contre l'os de l'épaule et la blessure ne présente pas une grande gravité; le docteur estime que dans une dizaine de jours, la victime sera complètement rétablie.

« Vous trouvez tout naturel de donner comme ça des coups de couteau? » demanda M. le Président au prévenu. — « Oui », répond tranquillement Charles Roseboom. Il ajoute ensuite : « C'est un coup de colère »

Le Tribunal inflige à Charles Roseboom la peine de six mois d'emprisonnement.

L'AFFAIRE ASSEMAN. — Ovide Asseman était brigadier de police à Lille; les agents de cette ville avaient formé entre eux une Société de Vingt et Asseman en fut nommé trésorier. Il recevait les fonds avec fidélité, quand, un beau jour, après 18 mois, les membres de la société se dirent que la cagnotte devait être assez grosse, que l'on avait déjà dû, avec les économies, acheter les traditionnelles obligations. Ils demandèrent donc des comptes au brigadier; les 32 agents l'attendaient à cinq heures du soir, au poste central de la mairie; ils attendirent pendant deux heures... Asseman ne vint jamais. Il avait pris la fuite, car il ne lui restait pas un sou en caisse. Ce trésorier peu zélé avait dépensé l'argent qu'on lui remettait au fur et à mesure de ses besoins. C'est ainsi qu'il détourna au préjudice des agents, ses subordonnés, une somme de 3,800 francs environ, sur les 4,000 francs qu'il avait reçus.

Les recherches faites pour retrouver Asseman furent infructueuses quand, ces jours derniers, un inconnu remit l'argent nécessaire pour désintéresser toutes les victimes et, peu après, le brigadier venait de lui-même se constituer prisonnier.

Cette affaire avait amené beaucoup de monde à l'audience correctionnelle. Elle n'a été appelée que vers quatre heures et demie.

Le prévenu reconnait tous les faits, de sorte que son interrogatoire est des plus courts. On apprend toutefois que, pendant sa fuite, il est allé se cacher en Belgique.

Suivant M. Roussenac, commissaire de police, il a été amené à ces faits par des besoins d'argent, s'imaginant qu'il pourrait, à la fin de la société, rembourser tout ce qu'il prenait. Pendant tout son service, il a eu une bonne conduite et l'on n'avait pas à se plaindre de lui. Il avait eu même un avancement très rapide.

Après plaidoirie de Me de Lauwereyns, l'ex-brigadier Asseman est condamné à un an de prison et 25 francs d'amende avec sursis.

POUR BOIRE A L'ŒIL. — Le vendredi 29 mai, dans l'après-midi, deux individus se présentaient chez un épicier-cabaretier de la rue de l'Epeule, à Roubaix, M. Carlos Hennebo, et se mettaient à boire largement... d'autant plus largement qu'ils n'avaient pas un sou vaillant pour payer leurs consommations. Ils renouvelèrent leurs tentatives dans d'autres estaminets du quartier, jusqu'à ce que les agents Corman et Barrat, avertis de leurs exploits, vinrent y mettre un terme. Mais les deux buveurs, qui étaient en état d'ivresse, se rebellèrent violemment contre les agents de l'autorité. Ce sont Anicet Dufour, 36 ans, garçon brasseur à Croix, fort Boulanger, et Marceau Quint, 25 ans, peigneur à Roubaix, rue des Longues-Haies, cour Vroman. Tous deux sont de dangereux récidivistes, Dufour notamment dont le casier judiciaire révèle entr'autres condamnations, une peine de un an et un jour pour vol et une autre de six mois pour pour coups. Ils sont poursuivis pour rébellion, outrages, filouterie d'auberge et ivresse. Le Tribunal inflige à Anicet Dufour trois mois d'emprisonnement; à Marceau Quint, deux mois de la même peine.

AFFAIRES DIVERSES. — Antoine Dubuisson, 49 ans, journalier à Lille, rue de Fives, fraude de 1 kil. de tabac haché, d'une valeur de 12 fr. 75, le 30 mai, vers neuf heures du soir, dans la rue de Bourgogne, à Tourcoing, 2 mois de prison et 500 francs d'amende. — Louis Volt, 20 ans, rattacheur à Tourcoing, rue du Maréchal-Ney, 25, fraude de 7 kil. de café vert, valeur 21 francs, à Wattrelos, chemin Leman, le 29 mai, vers une heure de l'après-midi, 2 mois de prison et 500 francs d'amende. — Gustave Rogier, 22 ans, teinturier à Roubaix, rue des Champs, estaminet de la *Chasse*, fraude de 25 kil. de café vert, valant 75 francs, à la Croisade du Pain d'Or, territoire d'Hem, le 28 mai, vers minuit moins le quart, 24 jours et 500 francs. — Pour infraction à un arrêté d'expulsion, 1 mois de prison à Jean Duchatel, 22 ans, journalier à Wattrelos; 4 mois à Louis Lepers, 37 ans, à Roubaix. — Désiré Lesaffre, 36 ans, sans profession, demeurant à Roubaix, estaminet de la *Clef d'Or*, mendicité à Mouvaux, le 2 juin, 3 jours de prison. — Pour mendicité en réunion, le 2 juin, à Tourcoing, 8 jours à Jules Lemaire, 30 ans; 24 heures avec sursis à Henri Paincreux, 52 ans. — Pour entretien d'une concubine au domicile conjugal et complicité, 16 francs d'amende avec sursis à J.-B. Lobert, 57 ans, journalier, et à Marie Bariseau, 40 ans, ménagère, tous deux de Roubaix. —

LA PUBLICITE
L'annonce est l'intermédiaire le plus naturel, le plus modeste et le plus économique entre la production et la consommation.

PETITE CORRESPONDANCE

Le « Journal de Roubaix » publie gratuitement, sous cette rubrique, les réponses aux demandes de renseignements.

M. P. — Cinq francs. — *Louis Tiberghien.* — Il faut dire : Sont-ce des fruits du pays? — *Georges et Emile. Croix-Rouge.* — Il existe un remède. Voyez un pharmacien. — *Guilbert W...* — Venez nous voir, nous vous communiquerons la liste qui est trop longue pour être énumérée ici. — *Un embêté : S. G.* — Consultez un médecin.

CORRESPONDANCE

(Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la rédaction.)

Le service téléphonique de nuit à Halluin

Tourcoing, le 4 juin 1903.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Je lis dans votre journal de ce jour la relation d'un commencement d'incendie rue Quiétem, mercredi à cinq heures et demie du matin.

A ce propos, permettez-moi d'attirer de nouveau l'attention des autorités sur la défectuosité du service téléphonique de nuit.

C'est grâce au poste de pompiers du Conditionnement que l'appel put être adressé à la caserne. Quant au bureau central téléphonique, il n'avait pas encore communiqué après une demi-heure d'appels désespérés de sonnerie, faits chez M. Desseaux-Clarisse. Justement indigné d'un pareil état de choses (dont un agent de la police a été témoin) et me souvenant que semblable incident s'est produit chez MM. Ritaine et Watteau, je vous prie, dans l'intérêt général, de publier ma lettre.

Recevez, Monsieur, mes remerciements anticipés.

Un habitant de la rue des Carliers.

NORD

LES VOTES DE NOS DÉPUTÉS. — Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord dans le scrutin de la séance du 4 juin sur l'amendement de M. Aynard à l'article 10 de la proposition de loi concernant l'assistance des vieillards, infirmes et incurables et tendant à comprendre parmi les membres de la Commission : un délégué des sociétés de secours mutuels, des syndicats professionnels, des syndicats agricoles, des caisses d'épargne et des œuvres d'assistance privée.

Ont voté *pour* : MM. Barrois, Bonte, Cochin, Dansette, Delaune, Groussau, Guillain, l'abbé Lemire, de Montalembert, Eugène Motte, Plichon. — Ont voté *contre* : MM. Bersez, Cardon, Debève, Debièvre, Defontaine, Delory, Dron, Lepez, Lozé, Pasqual, Evrard-Eliez, Selle. — L'amendement a été repoussé par 320 voix contre 231.

LES VOTES DE NOS SÉNATEURS. — Voici comment se sont répartis les votes de nos sénateurs dans les scrutins suivants :

Scrutin sur l'amendement à l'article 28 (service de deux ans) de M. Cabart-Danneville relatif au temps de service à accomplir par les élèves de nos grandes écoles nationales. *Ont voté contre* : MM. Clays, Depreux, Dubois Emile, Girard Alfred, Maxime Lecomte.

Le Sénat n'a pas adopté.

Scrutin sur le premier paragraphe de l'article 23 ainsi conçu :

« Les jeunes gens admis à l'école spéciale militaire ou à l'école polytechnique devront faire une année de service dans un corps de troupes aux conditions ordinaires avant leur entrée dans ces écoles. »

FEUILLETON DU 7 JUIN 1903 N° 14

LA JOUEUSE D'ORGUE

par XAVIER DE MONTÉPIN

PREMIÈRE PARTIE

CAÏN

VII. — (SUITE)

— Et le mieux serait de ne point tarder, car la tâche à laquelle il veut suffire seul est au-dessus des forces d'un homme... — il s'épuise et il se tuera...

— Bien; sais-tu quelles sont ses relations?

— D'affaires?

— Non, intimes.

— Les mêmes qu'avant ton départ... — Il n'en a ni élargi ni rétréci le c